



Return Bids to:
Retourner les soumissions à:

Natural Resources Canada / Ressources naturelles Canada
Bid Receiving/ Réception des soumissions
See herein for bid submission instructions/ Voir ici pour les
instructions de soumission des offres

Request for Proposal (RFP)
AMENDMENT

Demande de proposition (DDP)
MODIFICATION

Proposal To: Natural Resources Canada

We hereby offer to sell to His Majesty the King in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à: Ressources Naturelles Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires

Issuing Office – Bureau de distribution

Finance and Procurement Management Branch
Natural Resources Canada
580, rue Booth
Ottawa, ON
K1A 0E4

Title – Sujet Surveillance de la marque ENERGY STAR®	
Solicitation No. – No de l’invitation NRCan-5000072745	Date 14 mars 2023
Requisition Reference No. - N° de la demande 173077	Amendment No. – Modification No. 002
Solicitation Closes – L’invitation prend fin at – à 02:00 PM (EDT) on – le 16 mars 2023	
Address Enquiries to: - Adresse toutes questions à: raymond.thai@NRCan-RNCan.gc.ca	
Telephone No. – No de telephone 343-543-7427	
Destination – of Goods and Services: Destination – des biens et services: <i>-Voir le présent document.</i>	
Security – Sécurité Aucune exigence de sécurité n'est associée à cette exigence.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l’entrepreneur	
Telephone No.:- No. de téléphone: Email – Courriel :	
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l’entrepreneur (taper ou écrire en caractères d’imprimerie)	
Signature	Date



Modification No. 001 - Cette modification est préparée pour :

- Répondre aux questions.
- 1. Veuillez donner le nombre de revendeurs de produits non autorisés non participants EnergyStar
Réponse : Le programme ENERGY STAR n'a aucun moyen de répondre à cette question.
- 2. La catégorisation des produits des vendeurs de produits non autorisés non participants EnergyStar (en ce qui concerne les catégories de produits EnergyStar) aura une incidence supplémentaire sur le coût. Est-ce que cela doit-il être inclus séparément? Cela est-il déjà visé par la portée?
Réponse : au-delà de la portée du projet.
- 3. La catégorie ci-dessous ne contient aucun renseignement sur les produits approuvés. Veuillez indiquer si elle doit également faire l'objet d'une activité de surveillance? Dans l'affirmative, nous avons besoin de l'ensemble de données (API) complet avec l'état de certification dans le format demandé.
<https://www.energystar.gov/productfinder/product/certified-central-air-conditioners/results>
Réponse : L'Environment protection Agency (EPA) met actuellement à jour l'outil de recherche de produit. Les renseignements sont bientôt disponibles.
- 4. Comme la catégorie « Fenêtres, portes et puits de lumière » se trouve une autre page (« [Certified Products Directory](#) » [[Infrc.org](#)]), nous n'avons pas creusé davantage en raison des options proposées. Par conséquent, voyez si cela doit également être vérifié et contrôlé dans le cadre de la surveillance du site Web. Dans l'affirmative, un ensemble de données est-il requis dans le format fourni?
Réponse : On peut consulter les renseignements sur les produits certifiés « Fenêtres, portes et puits de lumière » sur le site Web ENERGY STAR Canada.
- 5. Nous avons communiqué avec EnergyStar, mais on nous a demandé de communiquer directement avec RNCan. Étant donné que les données EnergyStar seront fournies par RNCan, nous nous questionnons à savoir si nous pouvons inclure une colonne qui nous permet de repérer rapidement le produit, le numéro de la pièce, le code universel des produits (CUP), etc. Comme certaines bases de données ne mentionnent que la dernière date de certification, nous devons supposer que toute date fournie dans cette colonne signifie que tous les produits énumérés sont certifiés dans cette base de données. Veuillez valider.
Réponse : Oui, tout article des ensembles de données de certification est certifié.
- 6. Pouvez-vous fournir une liste de tous les sites Web avec le nombre total de vendeurs de produits autorisés ou non autorisés participants Energy Star? Il est demandé de vérifier la complexité du site Web à des fins d'établissement des coûts. En cas de non-disponibilité de ces renseignements avant l'attribution du contrat, nous déclarerons le niveau de complexité de chaque site Web ciblé après l'attribution du contrat et le taux sera appliqué selon la proposition financière et la complexité déclarée du site.
Réponse : Une liste de tous les participants actuels ENERGY STAR (environ 1 000 participants) est disponible sur le site Web ENERGY STAR et il y a un lien vers le site Web des participants.
- 7. Pouvez-vous fournir la liste de tous les sites Web dont le nombre total de vendeurs de produits non autorisés et non participants a été compté? Il est demandé de vérifier la complexité du site Web à des fins d'établissement des coûts. En cas de non-disponibilité de cette demande avant l'attribution du contrat, nous déclarerons le niveau de complexité de chaque site Web cible après l'attribution du contrat et le taux sera appliqué selon la proposition financière et la complexité déclarée du site.
Réponse : Nous ne disposons pas de liste de vendeurs de produits non autorisés non participants, puisqu'il s'agit de l'objectif du travail effectué dans le cadre du Service de surveillance de marque.



8. Pouvez-vous fournir la liste de tous les sites Web avec le nombre total de vendeurs de produits autorisés ou non autorisés participant à EnergyStar?
Réponse : Une liste de tous les participants actuels ENERGY STAR (environ 1 000 participants) est disponible sur le site Web ENERGY STAR, accompagnée d'un lien vers le site Web des participants. Par contre, nous n'avons pas de liste de vendeurs de produits non autorisés non participants, puisqu'il s'agit de l'objectif du travail effectué dans le cadre du Service de surveillance de marque.
9. Nous supposons qu'une visite en personne chez un grand détaillant n'est pas requise pour vérifier si son produit non certifié porte une étiquette EnergyStar car l'entrepreneur ne dispose pas d'une autorisation, on ne connaît pas le lieu où se trouvent les entrepôts, les conditions d'entreposage et logistiques et le moment où cette étiquette a été collée sur les produits. De plus, aucune visite en magasin ou entrepôt d'un vendeur en ligne ne peut être offerte ou acceptée dans le cadre de la portée en raison de l'absence d'une autorisation légale de l'entrepreneur à ce moment-ci. Par ailleurs, nous ignorons si le vendeur utilise la méthode d'expédition par livraison directe puisque la transaction a lieu exclusivement entre le vendeur et le FEO, veuillez confirmer!
Réponse : Oui, la vérification en personne se situe au-delà de la portée du projet.
10. Au lieu des efforts prévus à venir; le paiement forfaitaire n'est pas une option viable, mais il variera pour chaque site Web (en raison de la complexité de chaque site et des produits qui y sont énumérés). Le paiement peut-il se faire pour chaque site Web?
Réponse : Veuillez consulter l'annexe 2 – Feuille de présentation de la soumission financière
11. Est-ce que cet appel d'offres est destiné à une entreprise autochtone seulement? Si les méthodes et l'approche technique d'une entreprise non autochtone sont supérieures à celles d'une entreprise autochtone, prendra-t-on ce critère en compte pour l'évaluation? Nous ne sommes pas autochtones, ne devrions-nous pas présenter notre soumission?
Réponse : Ce marché est ouvert à tous les fournisseurs.
12. Les marques de commerce doivent-elles être vérifiées uniquement pour les produits non certifiés? Ou recherchées dans toute la base de données d'un fournisseur ou d'un détaillant. Par exemple, dans le cas de Walmart, devons-nous vérifier chaque produit sur la plateforme et voir quels produits ont la marque de commerce et déterminer s'ils sont autorisés à l'utiliser ou non?
Réponse : Oui, il faudrait vérifier le bien-fondé de l'utilisation de la marque ENERGY STAR pour tous les produits en examinant si le produit fait partie de la liste des données sur la certification et ainsi repérer l'utilisation abusive. Nous estimons qu'il n'y a aucun moyen de déceler les produits non certifiés sans vérifier la liste complète des produits.
13. Pour une plateforme donnée, disons Walmart, devons-nous faire des recherches sur l'ensemble de la plateforme chaque mois et repérer les marques non autorisées qui vendent des produits sous la marque Energy Star? (Cela augmentera considérablement le champ du projet) Ou devons-nous vérifier uniquement les produits (numéros de modèle et CUP) qui figurent dans la base de données EnergyStar?
Réponse : Le soumissionnaire retenu devra rechercher les produits qui utilisent le logo ENERGY STAR, puis repérer ceux qui ne figurent sur aucune liste de certification (en fonction du numéro de produit).
14. Une liste des participants autorisés sera-t-elle fournie?
Réponse : Une liste de tous les participants actuels ENERGY STAR (environ 1 000 participants) peut être consultée sur le site Web ENERGY STAR.
15. Une liste des non-participants sera-t-elle fournie?
Réponse : Nous n'avons pas de liste de non-participants.
16. Une liste des participants non autorisés sera-t-elle fournie?



Réponse : Nous ne disposons pas de liste de participants non autorisés.

17. Est-il nécessaire de rechercher la marque de commerce sur les pages Web?

Réponse : Voir les paragraphes 3.1 et 3.2 de l'énoncé des travaux.

18. Une liste des organismes autorisés (participants) sera-t-elle fournie pour connaître les organismes non autorisés?

Réponse : Une liste de tous les participants actuels ENERGY STAR (environ 1 000 participants) est disponible sur le site Web ENERGY STAR.

19. Est-ce que « l'organisme non autorisé » vend essentiellement ses produits sous l'appellation Energy Star et est associé à une marque de commerce qui n'est pas du tout certifiée Energy Star?

Réponse : Cet organisme est un participant qui n'est pas associé à ENERGY STAR, mais prétend l'être.

20. Pour reconnaître de telles marques de commerce, faut-il faire une recherche approfondie dans chaque plateforme en passant en revue chaque page de produit?

Réponse : Voir les paragraphes 3.2.1 de l'énoncé des travaux.

21. Le premier jalon peut-il être établi pour avoir un délai supplémentaire après la détermination de toutes les bases de données, des sites Web, du nombre de sites Web, de la complexité de chaque site Web et des sites Web et produits à surveiller?

Réponse : Le Canada a examiné cette demande; toutefois, l'exigence demeure la même.

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.